

SEMINAIRE DES ASSOCIATIONS NATIONALES DES POUVOIRS LOCAUX ET REGIONAUX  
SUR LE PACTE DES VILLES ET REGIONS CONTRE LA VIOLENCE SEXUELLE  
ENVERS LES ENFANTS

13 Juin 2017, Belgrade, Serbie

CONCLUSIONS

Les villes et régions d'Europe sont face à un défi majeur, dans le cadre de la lutte contre les violences sexuelles à l'égard des enfants, de sensibiliser le public aux dangers que ceux-ci encourent et d'œuvrer au développement d'actions et services locaux respectueux de leurs droits, aptes à préserver leur intérêt supérieur, ainsi que leur capacité à se faire entendre.

Ayant institué en 2012 le Pacte des villes et des régions contre la violence sexuelle envers les enfants, le Congrès invite depuis lors les autorités locales et régionales à y adhérer, et à participer au développement de services dédiés au bien-être des enfants. Les représentants des associations nationales des autorités locales, villes et régions, se sont réunis pour un première rencontre en 2015, dans la province néerlandaise du Brabant-septentrional.

Les participants à la seconde édition de ce séminaire, qui s'est tenue aujourd'hui à Belgrade, prennent acte de la nécessité pour le Congrès de réviser sa stratégie de promotion du Pacte, dans l'objectif d'accroître l'impact de ce dernier sur l'action des autorités locales, et de renforcer la sensibilisation à cette question dans l'ensemble des Etats membres, en :

- appelant l'ensemble des associations nationales d'autorités locales et régionales à encourager les autorités locales de leurs pays respectifs à saisir l'occasion offerte par la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, ayant lieu le 18 Novembre de chaque année, pour organiser, notamment dans les écoles, des activités de sensibilisation, tant à destination des enfants et de leurs parents que des professionnels qui sont à leur contact ;
- invitant les autorités locales des Etats membres à créer des sites internet dédiés au bien-être des enfants et permettant au public d'accéder à une information émanant de sources institutionnelles variées, telles que des travailleurs sociaux, des forces de polices, des ministères et ONG œuvrant dans le domaine de l'enfance ;
- rappelant les autorités locales à leurs responsabilités concernant les risques de violences et d'abus sexuels auxquels peuvent être soumis les enfants touchés par la crise des réfugiés ;
- invitant les autorités locales à signer le Pacte, et persévérer dans la mise en œuvre d'activités promotionnelles permettant d'accroître tant la visibilité du Pacte que celle de la Convention de Lanzarote, ainsi qu'à diffuser la boîte à outils du Congrès.